



LA NOUVELLE REGLEMENTATION EN MATIERE D'EVALUATION DES ESSMS

Contexte :

Depuis septembre 2020, la Haute Autorité de Santé (HAS) a entamé l'élaboration d'un nouveau dispositif d'évaluation des Etablissements et Services Sociaux et Médico- Sociaux.

L'objectif est de valoriser les démarches mises en œuvre par les ESSMS pour améliorer le parcours de vie et de soins des personnes accompagnées.

La finalisation des travaux de la HAS sur l'évaluation des ESSMS est arrivée à son terme au premier semestre 2022, les premières évaluations selon le niveau dispositif, commenceront en janvier 2023 pour laisser aux acteurs le temps de s'approprier les nouveaux éléments.

Qu'est-ce qui va changer concrètement ? Qui sera concerné ? A quel moment ? L'URIOPSS vous propose de vous accompagner sur l'appropriation des enjeux de la réforme de l'évaluation pour pouvoir préparer sereinement ce changement de méthode et d'outils.

Objectifs / compétences visées

- Connaître le nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS
- Appréhender les nouvelles méthodes d'évaluation et l'impact que cela a pour la structure en termes d'amélioration continue de la qualité
- Maîtriser les composantes du référentiel unique d'évaluation

Contenu (classe virtuelle 7 heures)

- Pourquoi le système d'évaluation des ESSMS évolue-t-il ?
 - Objectifs et enjeux de la réforme
 - Contexte réglementaire et nouveau calendrier
 - Genèse des travaux de la HAS
- Présentation du nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS
 - Périmètre, étapes
 - Outils : référentiel, manuel, Si Synaé
- Comment mettre en œuvre le nouveau dispositif d'évaluation ?
 - Visite d'évaluation, auto évaluation... impact sur le processus d'amélioration continue de la qualité
 - Les nouvelles méthodes d'évaluation, la cotation...
 - Exercice pratique
- Qu'en est-il des organismes évaluateurs ?
 - Point sur l'accréditation COFRAC et le cahier des charges HAS

Parcours de formation mutualisé,

en partenariat avec :



Date(s) et lieux : 2 sessions de 2 jours possibles

27 et 29 septembre de 13h30 à 17h – classe virtuelle
OU 15 et 17 novembre de 13h30 à 17h – classe virtuelle

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif inter (hors repas) :

275€ - Adhérents / 310 € Non Adhérent

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Equipe de direction, d'encadrement, responsable qualité

Formation sans prérequis

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé).
Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation

Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une fiche individuelle en ligne au stagiaire

Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Intervenants :

Claire ADAM - responsable de secteur Autonomie à l'Uriopss Hauts de France.

Capacité maximum :

12 personnes

Nombre minimum de participants :

5 personnes